

Votre guide pour voter

Oakville votes

Octobre 2022

Plusieurs services utilisés par vous et votre famille, comme les routes, les centres de loisirs, les parcs, le stationnement, les écoles, le transport en commun et les espaces publics, sont tous gérés par votre gouvernement local et sont financés par vos impôts fonciers. Le vote est l'un des moyens les plus importants pour vous de façonner ce qui se passe dans votre quartier et à Oakville. Suivez ces simples étapes pour vous faire entendre lors de cette élection.



Étape 1 – Admissibilité

Vous êtes admissible si vous êtes :

- un citoyen canadien;
- âgé d'au moins 18 ans avant l'élection;
- un résident d'Oakville, ou le propriétaire ou le locataire d'un terrain, ou le conjoint d'un tel propriétaire ou locataire.

Si vous possédez plus d'une propriété à Oakville, vous pouvez voter une fois en fonction de l'adresse de votre résidence principale.



Étape 2 – Inscrivez-vous pour voter

Visitez elections.oakville.ca pour vous assurer que votre nom figure sur la liste électorale avant d'aller voter. Vous n'avez pas trouvé votre nom sur la liste électorale? Si vous êtes admissible à voter, faites une demande en ligne pour que votre nom soit ajouté à la liste, ou présentez-vous à un bureau de vote avec une pièce d'identité indiquant votre nom et votre adresse.



Étape 3 – Recevez l'avis de scrutin par la poste

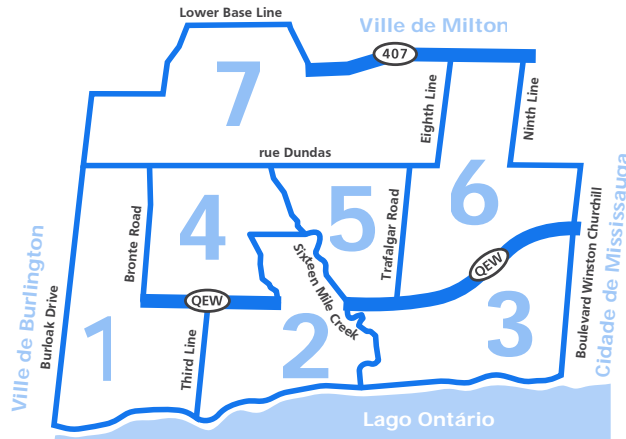
Celui-ci sera envoyé par la poste aux personnes figurant sur la liste électorale en septembre et comprendra une lettre et un avis de scrutin avec des informations sur les dates et les lieux.

Si vous ne recevez pas votre avis de scrutin en septembre, remplissez une demande de modification de la liste électorale en ligne (une pièce d'identité est requise) ou présentez-vous dans un bureau de vote avec une pièce d'identité.



Étape 4 – Choisissez une date et un lieu de voten

Votez par anticipation partout à Oakville ou votez le 24 octobre à un endroit quelconque de votre quartier. Visitez elections.oakville.ca pour obtenir la liste complète des lieux et des heures d'ouverture.



Octobre 2022						
S	M	T	W	T	F	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Ou

Désignez un mandataire qui votera en votre nom. Les formulaires de procuration sont disponibles en ligne. La personne désignée comme mandataire doit présenter le formulaire en personne à l'hôtel de ville.



Étape 5 – Apportez votre pièce d'identité

Si vous avez reçu votre avis de scrutin par la poste, apportez-le avec une pièce d'identité telle qu'un permis de conduire. Si vous n'avez pas reçu l'avis de scrutin, apportez une pièce d'identité indiquant votre nom et votre adresse.



Étape 6 – Votez

Dans le bureau de vote, on vérifiera votre identité avant de vous remettre votre bulletin de vote. Faites votre choix en marquant un X dans chacune des catégories : Maire, Conseiller régional, Conseiller municipal, Président régional et Conseiller scolaire

Accessibilité et inclusion



Tous les lieux de vote sont physiquement accessibles. Des outils et des services d'accessibilité sont également offerts.



Avant d'aller voter, si vous avez besoin d'informations sur le vote dans une autre langue, appelez le 905-845-6601 pour obtenir une interprétation par téléphone offerte dans plus de 240 langues.